

Violences sexuelles

Par **Ludivine Ponciau**

Inceste fraternel, le dernier tabou?

L'inceste est souvent abordé ou étudié sous le prisme de l'ascendance. Pourtant, les cas d'abus commis au sein d'une fratrie sont nombreux. Et tout aussi dévastateurs.







«Ce silence pesant, ce silence de plomb, c'est celui de la honte qui donne un rictus à la voix, venant cribler la parole de ses étranglements. Une voix criblée par la honte, laissant en lambeaux la parole trouée par l'impudeur à dire. Un sujet criblé de honte est un sujet criblé de dettes envers la parole.» Ce poids du déshonneur, que décrit la psychiatre et psychanalyste Monique Lauret dans *L'inceste fraternel* (Erès, 2025), c'est celui que portent les victimes d'inceste. Un inceste commis par un père, une mère, un oncle, une tante, un grand-parent, un cousin... Ou par celui (bien plus rarement par celle) qui occupe une autre chambre d'enfant ou d'adolescent de la maison. Celui avec qui les jouets, les livres ou les bains ont été partagés.

Quelle place l'inceste fraternel occupe-t-il dans la famille des perversions? Si le sujet fait l'objet d'une plus grande attention médiatique (notamment en raison de la libération de la parole des victimes rendue possible par des mouvements tels que MeToo), sa forme adelphique reste peu discutée et peu étudiée, tout comme l'inceste commis par des femmes.

«Malgré des témoignages récents et la sensibilisation faite auprès des intervenants, l'inceste continue d'être commis dans le huis clos des familles, déplorent Hélène Romano et Patrick Ayoun, respec-

tivement docteur en psychopathologie et le pédopsychiatre (*Sociographe*, 2025/4). Les dynamiques incestueuses sont encore trop souvent réduites à la représentation d'agirs sexuels transgénérationnels, commis par un homme adulte sur un enfant.»

Des jeux d'enfants qui dérapent?

Pourtant, selon une enquête de l'Institut politique de sondages et d'opinions sociales (IPSOS, 2023), 20% des incestes seraient commis au sein de la fratrie (15% par un frère, 5% par une sœur). Une prévalence très probablement sous-estimée en raison de la banalisation de situations trop souvent qualifiées de «jeux sexuels» par les parents, mais aussi du manque de formation ou d'outils des professionnels sollicités.

Monique Lauret a, par exemple, accompagné un patient qui s'était ouvert à un premier psychanalyste. L'expérience s'était avérée négative, si bien que sa parole s'en était trouvée verrouillée et qu'il a développé des crises d'angoisse. Seul le temps lui a permis de pouvoir s'ouvrir à nouveau. «Un soignant ou un thérapeute peut se trouver en incapacité d'entendre ce vécu, en raison de l'angoisse que cela peut soulever chez lui, du risque de le renvoyer à ses propres fantasmes, ce qui est insupportable. Tout dépend de comment il a dépassé son propre fantasme incestueux.»

Jean-Paul Mugnier, thérapeute familial et cofondateur de l'Institut d'études systémiques à Paris (ID'ES) analyse les dynamiques de l'inceste depuis de longues années. Dans son ouvrage *De l'incestueux à l'inceste* (Fabert, 2013), il décrit à quel point les services de protection de l'enfance et les psychologues ont le sentiment d'être envahis par les situations d'abus sexuels intrafamiliaux.

Domination et vide relationnel

Lors des thérapies familiales qu'il dirige, il a remarqué que certains «scénarios» reviennent régulièrement lorsque l'agresseur est un garçon. Il peut s'agir d'un enfant

«Le déni, chez ces mères, est vraiment une ultime tentative pour lutter contre l'effondrement.»



qui a lui-même été victime d'abus sexuel et qui reproduit ces gestes sur son frère ou sa sœur; de celui qui fait la fierté de la famille: «La réussite du fils devient par procuration une forme de réussite du père. Ce besoin d'être le membre brillant de la fratrie et la crainte de ne pas y arriver deviendra une source de fragilité. Beaucoup d'adolescents auteurs confient, même s'ils n'en sont pas toujours pleinement conscients, qu'ils ont fait l'expérience avec leur sœur pour être sûr d'être "à la hauteur" le jour où ils auront une copine. C'est encore plus net quand les propos sexistes sont habituels dans la famille.» Dans d'autres cas, le garçon, surtout s'il vient d'une famille homophobe, voudra vivre «l'expérience»

avec sa sœur pour s'assurer (ou se persuader) qu'il n'est pas homosexuel.

Durant ces consultations, le thérapeute a aussi rencontré des cas plus particuliers: des frères et sœurs confrontés à un vide relationnel, qui se sentent délaissés et qui trouvent dans un lien de complicité la proximité qui fait défaut avec leurs parents»; des jeunes qui présentent des troubles psychotiques, qui se sentent en incapacité à entrer en relation avec les autres et qui assouviennent leurs pulsions sexuelles avec leur sœur; ou encore des adolescents qui se disent tous deux consentants. «Ce dernier cas de figure, précise-t-il, n'arrive pas par hasard. Il est toujours révélateur d'un dysfonctionnement familial: un père totalement absent ou des cas d'inceste dans les générations précédentes. Le lien adelphique devient pour eux le seul refuge.»

Monique Lauret précise que l'inceste fraternel ne survient généralement qu'entre des enfants ou des adolescents ayant une nette différence d'âge. Aucun cas de jumeaux n'a été découvert et très peu impliquant des jeunes d'âge très rapprochés. Cet avantage facilite le rapport de domination, qui, lui aussi, est souvent minimisé au profit d'une exploration sexuelle «consentie».

Hélène Romano et Patrick Ayoun ont eux aussi étudié les dysfonctionnements dans ces dynamiques familiales. Dans les milieux «où l'interdit de l'inceste est respecté et transmis, décrivent-ils, il y a l'intégration de ce que sont la pudeur et l'intimité; il existe une différenciation générationnelle et entre chaque membre de la famille, une distinction entre le dedans et le dehors. Les repères transmis par les parents permettent à chacun des membres de la fratrie et de la famille de se construire, de se reconnaître l'un avec l'autre, l'un contre l'autre.»

En revanche, la confusion des places dans la famille et des générations survient dans un système où la place du père comme fonction structurante est inexistante ou que le rôle «symbolique» du père n'est pas investi. L'inceste adelphique ...

... est, quoi qu'il en soit, «le symptôme d'une parentalité en incapacité d'être suffisamment structurante pour transmettre et tenir l'interdit de l'inceste. Il vient signifier l'existence de liens familiaux profondément déstructurés et déstructurants. Rien ne fait loi, personne ne dit et ne fait respecter la loi. La fratrie n'a plus d'existence psychique et tout le processus d'individuation, censé être porté et pensé par les parents est réduit au néant», observent les deux chercheurs.

Le déni des mères

Identifier les facteurs et les éléments contextuels qui ont rendu l'inceste possible, permet de mieux cerner pourquoi le déni est si profondément ancré dans les familles qui le vivent. Une omerta à toute épreuve, que décrit avec subtilité Elise Mask dans son livre témoignage *L'ainé* (Balland, 2026; lire par ailleurs), dans laquelle s'inscrivent tous les membres de la famille, y compris la mère, et qui se solde par la culpabilisation, puis le rejet, de la victime.

Se taire, fermer les yeux, continuer comme si de rien n'était, décode Jean-Paul Mugnier, c'est empêcher la honte de s'inviter dans la famille. Le déni est d'autant plus fort lorsqu'un parent, très fréquemment la mère, a lui-même été victime d'agression sexuelle dans son enfance et son adolescence. «J'ai rencontré de nombreux cas cliniques de femmes qui se promettent que jamais leur enfant, leur fille, ne subira ce qu'elles ont vécu et que leur fils ne commettra jamais de tels faits. Lorsque j'abordais l'inceste de leur enfant, elles martelaient que cela ne s'était pas produit, ou que tous les ados faisaient cela. Le déni, chez ces mères, est vraiment une ultime tentative pour lutter contre l'effondrement. Le plus terrible, c'est que c'est l'enfant qui s'effondre.»

Qu'advient-il des agresseurs et de leur victime? Que deviennent les liens du sang quand l'un des deux interdits fondateurs fondamentaux pour qu'un être humain puisse «s'humaniser» que sont le meurtre et l'inceste a été transgressé?

Pour Jean-Paul Mugnier, il faut être



prudent avec l'emploi du mot «inceste». Le thérapeute distingue les expériences ou des agressions sexuelles entre de jeunes enfants (8 ou 10 ans) dans lesquelles il existe une dimension sexuelle, mais pas d'intentionnalité incestueuse, et un enfant plus mature avec un autre nettement plus jeune. Une précaution qui permet de ne pas «figer» les enfants dans leur évolution.

Accompagner, poursuit-il, c'est admettre, sans confondre le coupable et la victime, que tant la victime que l'auteur se sont retrouvés en danger dans leur évolution. Certains agresseurs, lorsqu'ils prennent conscience de la gravité des faits entrent dans des états dépressifs et développent une mésestime d'eux-mêmes.

D'autres restent cloîtrés dans le déni, leur posture dominante et refusent, même des décennies plus tard, d'admettre ce qu'ils ont fait subir à leur frère ou à leur sœur. Parfois, ils tenteront même de manipuler les autres membres de la famille pour qu'ils fassent bloc à leurs côtés.

Contrairement aux adultes, les adolescents ont tout de même tendance à reconnaître les faits et à manifester le souhait d'être aidé, de travailler sur leur responsabilité et sur la souffrance infligée. Dans les services hospitaliers spécialisés ou les structures de soins adaptées, ils peuvent raconter leur histoire, être entendus et tenter de comprendre.

Une des difficultés de l'accompagne-

ment de la victime sera de l'aider à déconstruire le sentiment de culpabilité qui l'accable et qui peut produire une véritable souffrance. «Les agressions sexuelles commises par un ascendant sont presque toujours assorties d'une prescription du secret ou d'une menace. Quand c'est un père ou un grand-père, il est très difficile pour l'enfant de dire non. Quand ces agressions se produisent dans la fratrie, la menace n'est pas du tout systématique. Ce qui renforce, dans l'esprit de l'enfant qui en est victime, l'idée qu'il aurait pu réagir, mais qu'il ne l'a pas fait.» Une culpabilité d'autant plus complexe à aborder lorsque la victime a pu ressentir à certains moments, non pas du plaisir, mais une forme d'excitation physiologique. Ou lorsque le clan la blâme pour avoir fait s'effondrer le château de cartes. «La plupart des gens veulent vivre tranquillement. Opérer un réaménagement psychique, lorsqu'une telle vérité surgit, demande du courage et du travail sur soi. Il est plus facile de prendre un bouc émissaire et de taper dessus tous ensemble, formule Monique Lauret. C'est un abandon, un abandon de la victime. Ces familles sont toxiques et la victime doit se protéger et se centrer sur sa propre famille, celle qu'elle a construite.» ●

Neuf pour cent des Belges concernés

Un sondage sur l'inceste en Belgique, réalisé à la demande des collectifs Ensemble contre l'inceste et Patouche, a été dévoilé le 19 juin. Selon les résultats, la Belgique compte plus d'un million de victimes d'inceste, soit 9% de la population (12% des femmes, 6% des hommes).

Par inceste, il faut entendre tout acte à caractère sexuel (atteinte à l'intégrité sexuelle; voyeurisme; diffusion non consentie de contenu à caractère sexuel; viol) commis par un membre de la famille au premier degré (mère, père, beau-père ou belle-mère), du deuxième degré (grand-parent, frère ou sœur, beau-frère ou belle-sœur), du troisième degré (oncle ou tante, arrière-grand-parent), ainsi que les cousines et cousins. L'étude montre également que le problème concerne, dans les mêmes proportions, toutes les classes sociales. Trois fois plus d'hommes que de femmes sont identifiés comme étant des agresseurs.

L'enquête livre également des résultats tout aussi choquants concernant le vécu des victimes. Un tiers des moins de 55 ans a été agressé à partir de 4 à 6 ans, et un quart l'a été par plusieurs membres de la famille; 46% des victimes qui se rappellent avoir révélé les violences à un proche ont été explicitement réduites au silence, et moins d'un tiers a bénéficié de soins de santé liés au traumatisme.

«Il est temps de faire de l'inceste une priorité politique et d'investir dans la prévention, la protection et l'accompagnement des victimes. Il est nécessaire de changer nos institutions, qu'elles soient scolaires, parascolaires, judiciaires, sanitaires ou dans le domaine de la protection de l'enfance», plaident les collectifs Ensemble contre l'inceste et Patouche.